

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| **COMMUNIQUE DE Presse** |  | Une image contenant texte, Graphique, Police, graphisme  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.  Lundi 14 avril 2025 |
| HANDICAP - INCLUSION  **La Ville du Havre et le CCAS s’engagent pour 3 ans**  **de plus avec le FIPHFP\***  \*Fonds pour l’insertion des personnes handicapées pour la Fonction publique  **Les signataires s’engagent à renforcer leurs actions en matière d’inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.**  Patrick TEISSERE, adjoint au maire chargé des ressources humaines, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, adjointe au maire chargée des affaires sociales, des solidarités et de la santé et Séverine BAUDOUIN, directrice adjointe du FIPHFP, en présence de Carène GUILLEMET, directrice territoriale handicap du FIPHFP, ont signé une nouvelle convention de 3 ans. Cette signature avec le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) permet d’assurer la pérennisation des actionsengagées depuis 14 ans par la Ville du Havre et le CCAS.  **8% d’agents handicapés au sein de la collectivité en 2024**  A travers cette convention, la Ville du Havre s’engage depuis 2009 pour l’intégration des personnes en situation de handicap et le maintien dans l’emploi des agents de la collectivité présentant un handicap (et/ou des restrictions médicales). Rejoint depuis 2017 par le CCAS et reconduit tous les trois ans depuis, ce partenariat prévoit la mise en œuvre d’actions concrètes pour aller vers une société plus inclusive.  Sur la période de la précédente convention (2020-2024) le budget alloué au recrutement de personnes en situation de handicap a été de 554 800 € dont 282 930 € financé par le FIPHFP et 271 870 € par la Ville du Havre et le CCAS.  Près de 128 agents ont ainsi bénéficié d’une aide du FIPHFP pour le recrutement ou le maintien dans l’emploi sur cette période.  **Une nouvelle convention pour la période 2025-2027**  Avec cette nouvelle convention, les signataires s’engagent d’ici 2027 à renforcer le recrutement, faciliter le reclassement professionnel et le maintien dans l’emploi d’agents en situation de handicap. Dans le cadre du plan de lutte contre l’absentéisme, la ville du Havre s’est attachée à travailler sur le maintien du lien avec les agents en arrêt et le ré-accueil de ceux-ci après un arrêt long. Créer les conditions d’un bon accueil pour un agent qui revient après un arrêt long est un excellent outil pour favoriser le maintien à l’emploi. Il permet aux encadrants d’identifier d’éventuelles causes de l’absentéisme liées à l’environnement de travail, mais aussi de réintégrer les collaborateurs et créer un climat de confiance. Ce projet dispose d’un plan d’actions proposé par l’équipe pluridisciplinaire, qui a été présenté en F3SCT le 17 avril 2025. Une formation de l’ensemble des encadrants est prévue prochainement. Des actions de communication pour sensibiliser l’ensemble des agents à ces questions seront également poursuivies.  Concrètement, ces actions doivent permettre le recrutement de 8 apprentis en situation de handicap d’ici 2027.  **Cette nouvelle convention bénéficie d’un budget de 261 277 € financé par le FIPHFP et 261 073 € financé par la Ville du Havre et le CCAS soit un budget total de 522 350€.**  ***A propos du FIPHFP***  Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l’insertion des personnes en handicapées œuvre pour l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l’emploi et à l’accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d’emploi dans la fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l’État, de la Fonction publique Territoriale, de la Fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.  *Plus d’informations sur* [*www.fiphfp.fr*](http://www.fiphfp.fr) */ suivez le FIPHFP sur X @FIPHFP*  ***A propos du groupe Caisse des Dépôts***  La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l’intérêt général et du développement économique des territoires.  Elle regroupe cinq domaines d’expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d’actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires. | | |
|  | | |

**Contact presse**

Ville du Havre : Sébastien VAU-RIHAL - [sebastien.vau-rihal@lehavre.fr](mailto:sebastien.vau-rihal@lehavre.fr) / 06 79 03 65 05

FIPHFP : Véronique BONNET - [v.bonnet@agence-cid.fr](mailto:v.bonnet@agence-cid.fr) - 06 08 62 33 59 / Chloé LEMAHIEU - [c.lemahieu@agence-cid.fr](mailto:c.lemahieu@agence-cid.fr) - 06 89 57 84 63